

Commune d'Ayguesvives

Réunion du Conseil Municipal du 15 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AYGUESVIVES étant assemblé en session ordinaire salle de l'Orangerie Place du Fort, après convocation légale sous la présidence de M. OBERTI Jacques, Maire,

Etaient présents : ADAM Pascal, ALBOUY Jean-Pierre, BAQUIER Jacques, BLASI Vanessa, BOUSCATEL Renaud, CHAUVET Michel, CLOTTE MEEN Murielle, DAZA Sarah, DELMAS Gilbert, DEMAY Véronique, DROUET Pierre, EMERY Françoise, FOLLET Jérôme, GRELAT Hélène, OBERTI Jacques, PETITDIDIER Victor, PINAUD Sébastien, ROSA Nathalie, SANSQUILHEM Julie, SARTORI Janine.

Absents excusés : LAMARQUE Christophe, LENOIR Jessica, MAUREL Alain

Procurations : LAMARQUE Christophe à ADAM Pascal, LENOIR Jessica à GRELAT Hélène, MAUREL Alain à CHAUVET Michel.

Date de la convocation : 10 mars 2021

| | | | |
|------------------------|------------------|---------------|--------------|
| Conseillers Municipaux | En exercice : 23 | Présents : 20 | Votants : 23 |
|------------------------|------------------|---------------|--------------|

Début de séance : 21h

Ordre du jour :

- ✓ Approbation du procès-verbal du conseil municipal n° 2021-01 du 26 janvier 2021
- ✓ 2021-02-01 Approbation du Compte de Gestion 2020 – Budget Général
- ✓ 2021-02-02 Approbation du Compte de Gestion 2020 – Caisse des Ecoles
- ✓ 2021-02-03 Vote du Compte Administratif 2020 – Budget Général
- ✓ 2021-02-04 Vote du Compte Administratif 2020 – Caisse des Ecoles
- ✓ 2021-02-05 Affectation des résultats de l'exercice 2020 du Budget Général
- ✓ 2021-02-06 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la Caisse des Ecoles
- ✓ 2021-02-07 SDEHG : Travaux d'amélioration de l'éclairage du terrain d'entraînement et de la piste d'athlétisme du complexe sportif
- ✓ 2021-02-08 Autorisation donnée au Maire de signer la convention à intervenir avec le Sicoval afin de bénéficier des services ponctuels d'une diététicienne pour la restauration scolaire
- ✓ 2021-02-09 Approbation de la convention de services, avenant n°4, avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat en Sicoval (SOLEVAL)
- ✓ 2021-02-10 Autorisation donnée au Maire de signer une convention afin de participer au groupement de commande engagé dans le cadre de la mutualisation de services du Sicoval pour l'opération : opérateurs télécom
- ✓ Questions diverses

1 – Election du secrétaire de séance

S. Daza est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

| | | | |
|----------------|------------|-----------|---------------------|
| Abstention = 0 | Contre = 0 | Pour = 23 | Proposition adoptée |
|----------------|------------|-----------|---------------------|

2 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal

Après délibération, et en l'absence de remarques, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26/01/2021.

| | | | |
|----------------|------------|-----------|---------------------|
| Abstention = 0 | Contre = 0 | Pour = 23 | Proposition adoptée |
|----------------|------------|-----------|---------------------|

3- Délibération 2021-02-01 : approbation du Compte de Gestion 2020 – Budget Général

Sous la présidence de P. Adam, Adjoint aux finances, le Maire étant sorti de la salle.

P. Adam rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Il détaille ce que recouvrent les tableaux de Fonctionnement et d'Investissement en comptabilité publique :

Fonctionnement

- Les Dépenses sont les dépenses réelles et sont constituées de :

- o Charges à caractère général
- o Charges de personnel
- o Atténuations de produits
- o Charges de gestion courante
- o Charges financières
- o Charges exceptionnelles

Les autres dépenses sont les amortissements et l'autofinancement, qui sont des opérations d'ordre (transfert).

- Les Recettes sont les recettes réelles et sont constituées de :

- o Atténuations de charges
- o Produits des services et domaines
- o Impôts et taxes
- o Dotations et participations
- o Autres produits de gestion courante
- o Produits financiers
- o Produits exceptionnels

Investissement

- Dépenses

- o Remboursements de capital
- o Immobilisations

- Recettes

- o Opérations d'ordre
- o Autofinancement et amortissements
- o Recettes propres, FCTVA, Taxes, subventions
- o Emprunts

Vu le budget 2020 de la Commune, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, il indique qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre nécessaires.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Ce compte de Gestion 2020 n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Après avoir entendu l'exposé et après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2020 de la Commune.

| | | | | |
|--------------|----------------|------------|-----------|----------------------|
| Votants = 22 | Abstention = 2 | Contre = 0 | Pour = 20 | Délibération adoptée |
|--------------|----------------|------------|-----------|----------------------|

P. Adam souligne le fait que le résultat de l'exercice 2020 en Fonctionnement est purement conjoncturel et lié à la pandémie.

4 – Délibération 2021-02-02 : approbation du Compte de Gestion 2020 – Caisse des Ecoles

Sous la présidence de P. Adam, Adjoint aux finances, le Maire étant sorti de la salle.

P. Adam rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Vu le budget 2020 de la Caisse des Ecoles, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre nécessaires,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Ce compte de gestion 2020 n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Après avoir entendu l'exposé, et après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2020 de la Caisse des Ecoles.

| | | | | |
|--------------|----------------|------------|-----------|----------------------|
| Votants = 22 | Abstention = 0 | Contre = 0 | Pour = 22 | Délibération adoptée |
|--------------|----------------|------------|-----------|----------------------|

5 – Délibération 2021-02-03 : vote du Compte Administratif 2020 – Budget Général

Sous la présidence de P. Adam, Adjoint aux finances, le Maire étant sorti de la salle.

Après avoir entendu et examiné le Compte Administratif 2020 de la Commune qui s'établit ainsi :

| | | Fonctionnement | Investissement | Total cumulé |
|--|---------------------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| RECETTES | Titres de recettes émis | 2 098 194,49 | 868 250,83 | 2 966 445,32 |
| DEPENSES | Mandats émis | 1 774 014,11 | 352 776,48 | 2 126 790,59 |
| Résultat de l'exercice | Solde d'exécution | 324 180,38 | 515 474,35 | 839 654,73 |
| | Reprise des résultats N-1 | 899 055,65 | -406 630,96 | 492 424,69 |
| Total des réalisations | | 1 223 236,03 | 108 843,39 | 1 332 079,42 |
| Restes à réaliser | Recettes engagées non réalisées | | 160 773,71 | 160 773,71 |
| | Dépenses engagées non réalisées | | 436 468,17 | 436 468,17 |
| | Solde des restes à réaliser | | -275 694,46 | -275 694,46 |
| Résultats cumulés (RAR compris) | Excédent | 1 223 236,03 | | 1 056 384,96 |
| | Déficit | | 166 851,07 | |

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2020 de la Commune.

| | | | | |
|--------------|----------------|------------|-----------|----------------------|
| Votants = 22 | Abstention = 2 | Contre = 0 | Pour = 20 | Délibération adoptée |
|--------------|----------------|------------|-----------|----------------------|

6 – Délibération 2021-02-04 : vote du Compte Administratif 2020 – Caisse des Ecoles

Sous la présidence de P. Adam, Adjoint aux finances, le Maire étant sorti de la salle.

Après avoir entendu l'exposé et examiné le Compte Administratif 2020 de la Caisse des Ecoles qui s'établit ainsi :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
|---|------------|------------------------------|------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Prévu | 0 € | Prévu | 3,05 € |
| Réalisé | 0 € | Réalisé | 3,05 € |
| Résultat reporté 2019 | 0 € | Résultat reporté 2019 | + 156,41€ |
| Résultat de clôture de l'exercice en fonctionnement : + 159,46 € | | | |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Prévu | 0 € | Prévu | 0 € |
| Réalisé | 0 € | Réalisé | 0 € |
| Résultat reporté 2019 | 0 € | Résultat reporté 2019 | 0 € |
| Résultat de clôture de l'exercice en investissement : 0 € | | | |

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2020 de la Caisse des Ecoles.

| | | | | |
|--------------|----------------|------------|-----------|----------------------|
| Votants = 22 | Abstention = 0 | Contre = 0 | Pour = 22 | Délibération adoptée |
|--------------|----------------|------------|-----------|----------------------|

7 – Délibération 2021-02-05 : Affectation du résultat de l'exercice 2020 du Budget Général

Sous la présidence de P. Adam, Adjoint aux finances, le Maire étant sorti de la salle.

Après avoir entendu l'exposé et avoir examiné le Compte Administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020 | |
|---|---------------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| A. Résultat de l'exercice | 324 180,38 |
| B. Résultats antérieurs reportés | 899 055,65 |
| C. Résultat à affecter | |
| D. = A – B (hors restes à réaliser) | |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| E. Solde cumulé d'investissement | 108 843,39 |
| F. Solde des restes à réaliser d'investissement | -275 694,46 |
| Besoin de financement F = D + E | 166 851,07 |
| AFFECTATION = C = G + H | 1 223 236,03 |
| 1) Affectation en réserves R1068 en investissement | 166 851,07 |
| G = au minimum couverture du besoin de financement F | |
| 2) H. Report en fonctionnement R002 | 1 056 384,96 |
| DEFICIT REPORTE D 002 | |

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2020 du Budget Général de la Commune.

| | | | | |
|--------------|----------------|------------|-----------|----------------------|
| Votants = 22 | Abstention = 2 | Contre = 0 | Pour = 20 | Délibération adoptée |
|--------------|----------------|------------|-----------|----------------------|

8 – Délibération 2021-02-06 : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la Caisse des Ecoles

Sous la présidence de P. Adam, Adjoint aux finances, le Maire étant sorti de la salle.

Après avoir entendu l'exposé et avoir examiné le Compte Administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | |
|---|---------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| G. Résultat de l'exercice | 3,05 |
| H. Résultats antérieurs reportés | 156,41 |
| I. Résultat à affecter | 159,46 |
| = A – B (hors restes à réaliser) | |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| J. Solde cumulé d'investissement | 0,00 |
| K. Solde des restes à réaliser d'investissement | 0,00 |
| Besoin de financement F = D + E | 0,00 |
| AFFECTATION = C = G + H | 159,46 |
| 3) Affectation en réserves R1068 en investissement | 0,00 |
| G = au minimum couverture du besoin de financement F | |
| 4) H. Report en fonctionnement R002 | 159,46 |
| DEFICIT REPORTE D 002 | |

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2020 de la Caisse des Ecoles.

| | | | | |
|--------------|----------------|------------|-----------|----------------------|
| Votants = 22 | Abstention = 0 | Contre = 0 | Pour = 22 | Délibération adoptée |
|--------------|----------------|------------|-----------|----------------------|

En conclusion, P. Adam fait la présentation d'une rapide évaluation de l'impact Covid sur le budget de la Commune cette année :

- Dépenses supplémentaires :
 - o 4 525 € dépenses spécifiques masques, gel, plexi...
 - o 24 000 € personnel supplémentaire nettoyage/désinfection des locaux
- Dépenses en moins :
 - o 28 000 € alimentation (restauration scolaire)
 - o 6 000 € fêtes et cérémonies
 - o 2 000 € piscine école
 - o 5 760 € subvention classes transplantées école

Soit un total de dépenses en moins de 13 000€ et de recettes en moins de 64 000€ (restauration, Alae, CAF, locations de salles). Ce qui revient à un déficit de 50 000€ pour la Commune.

De retour dans la salle après les votes, M le Maire remercie les élus de leur confiance. Il remercie également P. Adam et les services pour la qualité du travail effectué.

9 – 2021-02-07 SDEHG : travaux d'amélioration de l'éclairage du terrain d'entraînement et de la piste d'athlétisme du complexe sportif

M Le Maire indique que ces travaux sont très attendus par les sportifs, et notamment « Les Fortiches », principaux utilisateurs du plateau en soirée.

J. Baquier présente l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDEHG, comprenant :

- la réalisation d'un réseau souterrain d'alimentation électrique d'environ 200 mètres de longueur depuis le TGBT existant ;
- la pose de 2 supports en béton de 20 mètres de hauteur avec rehausses métalliques, supportant chacun 3 projecteurs à lampe aux iodures métalliques de 2000 Watts ;
- la pose de deux projecteurs supplémentaires par mât iodures métalliques 2000 Watts orientés sur la piste d'athlétisme.

Le SDEHG précise que le fait d'éclairer la piste d'un seul côté ne permettra pas une uniformité optimale et provoquera des ombres portées du côté non éclairé.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

- 8 228 € TVA récupérée par le SDEHG
- 20 900 € Part SDEHG
- 23 122 € Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)
- 52 250 € Total

M le Maire précise que la commande de l'éclairage se fera depuis le local actuel. Il demande de bien vérifier que les 2 zones (terrain / piste) soient sur des commandes distinctes.

D'autre part, seul de terrain d'honneur restera homologué pour les compétitions. L'homologation du terrain d'entraînement entraînerait des dépenses beaucoup plus importantes et il n'y a pas de nécessité pour l'instant.

Après délibération, et en l'absence de remarques, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

| | | | |
|----------------|------------|-----------|---------------------|
| Abstention = 0 | Contre = 0 | Pour = 23 | Proposition adoptée |
|----------------|------------|-----------|---------------------|

10 – 2021-02-08 : convention à intervenir avec le Sicoval afin de bénéficier des services ponctuels d'une diététicienne pour la restauration scolaire

J. Follet présente la démarche de mutualisation proposée par le Sicoval, avec la prestation de conseil en diététique et nutrition :

- révision des menus, en collaboration avec le cuisinier ;
- accompagnement du projet communal : animations et réunions avec les acteurs concernés, formation...

M le Maire rappelle qu'historiquement, dans le cadre de la mise en place de la restauration collective à Ayguesvives, avec les repas confectionnés sur place, la Commune a été très longtemps accompagnée par les services du Département pour les équilibres alimentaires des repas servis, sur la journée et sur la semaine.

Aujourd'hui il est intéressant de retravailler sur ces équilibres, dans un contexte où la fourniture des denrées (bio, circuits courts...) a fait évoluer la composition des plats.

J. Lenoir demande si la cuisinière est au courant de cette convention.

J. Follet répond que bien sûr car elle est directement concernée. Elle est d'ailleurs très intéressée par ce travail. La convention l'associe pleinement à la prestation

J. Sansguilhem demande des compléments d'informations sur les termes mêmes de la prestation, notamment en ce qui concerne l'accompagnement du projet communal.

J. Follet explique qu'il s'agit d'apporter des éléments de conseil, d'organisation, d'éducation et de communication. Il y a un objectif de formation des agents et d'animations spécifiques en lien avec l'ALAE. Cela va au-delà de l'équilibre purement alimentaire, et concerne aussi bien l'appétence, la découverte, l'éducation alimentaire...

M le Maire précise le coût de la prestation : 25 € / heure, pour un total de 25 heures annuel.

Après délibération, et en l'absence de remarques, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

| | | | |
|----------------|------------|-----------|---------------------|
| Abstention = 0 | Contre = 0 | Pour = 23 | Proposition adoptée |
|----------------|------------|-----------|---------------------|

11 – 2021-02-09 : approbation de la convention de services, avenant n°4, avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat en Sicoval (SOLEVAL)

M le Maire rappelle que la maîtrise des consommations d'énergie représente un enjeu important pour la Commune. Il précise qu'il s'agit là de la reconduction de la Convention de service passée avec Soleval pour l'accompagnement et la mise à disposition d'un conseiller en énergie.

Soleval a notamment fait un important travail dans le cadre de la rénovation du chauffage de la Mairie : diagnostic, élections aux aides, écriture du cahier des charges, choix des entreprises, suivi des réalisations....

Il y a d'autres projets sur la Commune qui pourraient à l'avenir bénéficier des prestations de Soleval : eau chaude au gymnase, chauffage/climatisation de la salle de l'Orangerie...

Après délibération, et en l'absence de remarques, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

| | | | |
|----------------|------------|-----------|---------------------|
| Abstention = 0 | Contre = 0 | Pour = 23 | Proposition adoptée |
|----------------|------------|-----------|---------------------|

12 – 2021-02-10 : convention groupement de commande engagé dans le cadre de la mutualisation de services du Sicoval pour l'opération : opérateurs télécom

P. Adam explique qu'il s'agit du renouvellement d'un marché existant courant sur 2018-2021 et arrivant à échéance. Il faut donc relancer le marché, au départ avec le même groupe de communes (5) auquel d'autres communes sont invitées.

Ce marché vise la mise en concurrence après appel d'offre lancé avec l'accompagnement d'une entreprise d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le coût de la participation pour la commune d'Ayguesvives est de 840 € TTC.

Le marché concerne la flotte de téléphones mobiles, les lignes fixes, internet et d'autres technologies de communication.

P. Adam précise que le gain pour la Commune a été de 20% -ce qui n'est pas énorme financièrement, mais a permis d'accéder à des offres auxquelles les petites communes n'ont pas droit, comme par exemple l'accompagnement par l'opérateur qui dédie un chargé d'affaire spécifique.

M le Maire ajoute que sur le précédent marché il y a eu un effet de levier qui a incité les opérateurs à améliorer leurs offres.

Après délibération, et en l'absence de remarques, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

| | | | |
|----------------|------------|-----------|---------------------|
| Abstention = 0 | Contre = 0 | Pour = 23 | Proposition adoptée |
|----------------|------------|-----------|---------------------|

13 – Questions diverses

➤ Néant

M le Maire donne la date du prochain Conseil Municipal qui aura lieu le 12 avril 2021 à 21h à la salle de l'Orangerie. Au cours de ce Conseil sera voté le Budget de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.